

PORTS PROPRES

La politique de
Gestion Environnementale Portuaire

« PORTS PROPRES »

Véronique Turrel
Formation GEP 2014

DEFINITIONS

GEP = INITIATIVE VOLONTAIRE DU GESTIONNAIRE DE PORT
+
STRATEGIE REGIONALE (tech/financier)

DEMARCHE VISANT A ENCOURAGER TOUTES LES OPERATIONS
QUI CONCOURENT A L'AMELIORATION DE LA QUALITE
ENVIRONNEMENTALE DES PORTS DE PLAISANCE ET DE PECHE.

PRISE EN COMPTE DE FACON GLOBALE ET A L'ECHELLE D'UNE
REGION DE LA PROBLEMATIQUE GESTION DES DECHETS ET REJET
DES EFFLUENTS DANS LES PORTS

CWA Ports Propres =



+



HISTORIQUE PORTS PROPRES

ORIGINES

Notion ports propres en Bretagne en 1984

Concept développé en Languedoc Roussillon avec succès

PORTS PROPRES EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Constat : Production de milliers de tonnes de déchets toxiques issus de l'activité portuaire, comme, par exemple : les piles, les batteries, les huiles, les solvants, les peintures, etc... Et de la présence des Eaux de carénage, eaux usées, eaux pluviales...

Décision (2001):

Région PACA + Agence de l'eau RMC +ADEME+DREAL pour créer Ports Propres en PACA

UPACA conseils et appui technique pour la démarche Ports Propres

Convention entre Région PACA et Région LR pour utilisation Label Ports Propres et coopération sur le concept

LE DEROULEMENT DE PORTS PROPRES

1 . ETUDE DIAGNOSTIC (cahier des charges types)

Sources et impacts pollutions

Les infrastructures existantes, efficacité

Identifier ce qui est de la responsabilité du gestionnaire et ce qui ne l'est pas

2. PROGRAMME D' ACTIONS

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS CHRONIQUES

(aire de carénage, station d'avitaillement, point propre (mini déchetterie),...

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

(barrage flottant, absorbants, kit de mise en sécurité du port ...

CONSOMMATION D'ENERGIE ET D'EAU

**FORMATION DES PERSONNELS PORTUAIRES
(permanents/saisonniers)**

SENSIBILISATION DES USAGERS (dont signalétique)

LES EVOLUTIONS DE PORTS PROPRES

LA CERTIFICATION CW A PORTS PROPRES= LE LABEL PORTS PROPRES

Une attente des gestionnaire de ports engagé dans la démarche Ports Propres
Janvier-Septembre 2008 un groupe de travail pour la création d'un
accord AFNOR « GEP »

Avec les gestionnaires de ports, UPACA, les institutions, des collectivités, les
acteurs EEDD

Obligation de moyens, pas de résultats pour valoriser les efforts

Création début 2012 : Certification Européenne Ports Propres

Au 01/01/2014 : 18 PORTS CERTIFIÉS

Voir le site internet :
www.ports-propres.org

LA CERTIFICATION

- Déclaration de politique de gestion environnementale portuaire (§ 5)
- L'étude diagnostique (6.1)
- Le plan d'action initial (6.2)
- La mise en œuvre des critères opérationnels (6.3, critères 1 à 12)
 - Gestion des déchets et pollutions
 - Gestion des équipements sanitaires
 - Gestion des pollutions accidentelles
 - Gestion des ressources en eau et énergie
- La formation, l'information et la sensibilisation (6.4, critères 13 à 15)
 - Formation et sensibilisation du personnel portuaire
 - Information/sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information
- Le pilotage de la démarche (7, critères 16 à 17)
 - Réalisation d'un bilan annuel
 - Plan d'action

PROCESSUS DE CERTIFICATION

■ Étape 1 : Mise en place de la démarche

- Commandez le référentiel « AC J 81-030 » dans la boutique AFNOR, <http://www.boutique-certification.afnor.org/certification/certification-de-gestion-environnementale-portuaire>
- Téléchargez le Plan de Contrôle Externe

■ Étape 2 : Dépôt de candidature

- a- Téléchargez le dossier de candidature
- b- Renvoyez-le dûment complété :
 - . par courrier à AFNOR Certification 11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
 - . ou par e-mail à info@afnor.org

■ Étape 3 : Instruction de votre demande et organisation de votre audit

- Analyse de votre dossier de candidature, choix de l'équipe d'audit, des dates d'audit, réalisation de votre audit sur site et rédaction de votre rapport d'audit en direct

■ Étape 4 : Décision de certification

- Sur la base du rapport d'audit, la décision est prise par des experts afaq-afnor. La certification est délivrée pour une durée de 3 ans avec des audits de maintien programmés tous les ans.

LES COUTS

Coût ETUDE DIAGNOSTIC

25 000 à 30 000€ sur 6 à 8 mois

Coût INFRASTRUCTURES

Selon les besoins

Coût CERTIFICATION

Port inférieur à 800 places : **3850 H.T. sur 3 ans**

Port supérieur ou égal à 800 places : **4250 H.T. sur 3 ans**

**A ce jour, 29 millions d'euros investit pour aider les port de la
Région PACA**

EN SAVOIR PLUS



UPACA - Véronique TOURREL

conseils et appui technique pour la démarche
Ports Propres et certification européenne

vtourrel@upaca.com / www.upaca.com



Site web Ports Propres en PACA

www.ports-propres.org

Guide Ports Propres en France

<http://www.ports-propres.org/documentation-telechargements-ports-propres.php>



AFNOR certification

Département commercial

→ par téléphone : 01 41 62 76 44

→ par e- mail : info@afnor.org

Référent produit AFNOR Certification : Béatrice POIRIER

→ par e-mail : beatrice.poirier@afnor.org

→ par téléphone : 01 41 62 62 22